

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DPP 9 Subventions (4 000 euros) à 2 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 2 associations ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Vu le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Maison des copains de La Villette, 156, rue d'Aubervilliers 75019 Paris (N° SIMPA 14869 ; dossier 2016_03622).

Article 2 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Traverses Parcours, 23, rue du Docteur Potain 75019 Paris (N° SIMPA 10086 ; dossier 2016_03886).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 « Action socio-éducative », ligne P006 « provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité » du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2016 et des exercices ultérieurs.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO